



CLUB DU SETTER ANGLAIS

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE



CHÂTILLON-LA-PALUD
7 JUILLET 2024



RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Dimanche 7 juillet 2024

CHATILLON LA PALUD

organisée par



le Club du Setter Anglais

affilié à la Société Centrale Canine
pour l'amélioration des races de chiens en France
(Fédération nationale reconnue d'utilité publique par décret du 28 avril 1914, agréée par le Ministère de
l'Agriculture, pour l'amélioration des races de chiens en France, par décret du 22 mai 1969)

Catalogue officiel

*Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines.
Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé
et son bien-être - comme abandonner un chien dans une voiture par des températures
élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière brutale ou cruelle.
La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des
événements à venir.*

REMERCIEMENTS

Bonjour à tous,

Nous voici réunis ce dimanche à la Passe de l'Eider pour notre 7^e régionale d'élevage sur ce sympathique site où, aujourd'hui, c'est le setter anglais qui est à l'honneur.

Merci à tous de la part du CSA d'être venus vous joindre à cette exposition qui sera jugé par M. Guy Salles.

Et merci beaucoup à la famille Le Roueil pour son accueil.

En vous souhaitant une excellente journée.

Jean-Paul, Christophe, Bastien et Allain,
votre délégation Rhône-Alpes

COMITÉ

Membres du bureau du Club du Setter Anglais

LOUIS GRALL *Vice-président*

Kerangoff - 29460 Saint Eloy
02 98 21 95 46 - grill.l@wanadoo.fr

HERVÉ BRABANT *Secrétaire Général*

Quivit - 29190 Lanndern
06 52 23 50 42 - herve.brabant@laposte.net

PATRICK LONDEIX *Secrétaire Adjoint*

556 route de Fonrazade- 24700 LE PIZOU
06 23 15 42 95 - patricklondeix@gmail.com

DANIEL COMTE *Trésorier*

4, rue du Chalet d'Arguel - 25720 PUGEY
06 74 49 50 88 - daniel-comte@wanadoo.fr

NATHALIE SEMUR *Trésorière Adjointe*

4, Le Petit Breuil - 86400 Saint Pierre d'Exideuil
06 74 37 01 04 - semurnathalie@orange.fr

PATRICK BERTHELOT *Administrateur*

1570, route des Planches- Marcillac - 33860 Val de Livenne
06 75 86 30 11 - gislain@hotmail.fr

PASCALE DANIEL *Administratrice*

3, route des Grands Bruts - 24750 Treilissac
06 88 96 25 61 - paca.daniel@orange.fr

CHRISTOPHE DEFRENEIX *Administrateur*

24, route de Balsac - 12330 Clairvaux d'Aveyron
06 86 45 45 14 - c.defreneix@wanadoo.fr

VLADIMIR DÉMARETZ *Administrateur*

3450, quartier Planessevel - 83136 MEOUNES
06 08 50 29 35 - v.demaretz@orange.fr

JEAN-YVES GUILHEMJOUAN *Administrateur*

518, route de Lahonce 64990 Urçuit
06 12 55 73 42 - jeanyves.guilhemjouan@orange.fr

SYLVIE HÉNOCQUE *Administratrice*

115, rue des Palombes - 40430 SORE
06 77 81 22 77 - sylvie.henocque@orange.fr

MICHEL LE GOFF *Administrateur*

L'Orée du Bois - 29710 Plogastel Saint Germain
02 98 54 54 28 - michel.legoff98@sfr.fr

HERVE POMMEY *Administrateur*

Les Landes - Saint-Pierre-de-Plesguen- 35720 MESNIL ROC'H
06 32 90 56 39 - herve.pommey@wanadoo.fr

DANIEL PROVOST *Administrateur*

Les Mares - 56130 Nivillac
06 85 40 24 21 - echodelaforet@orange.fr

LAURENCE MADIOT *Présidente*

56, rue Jean Moulin
28330 La Bazoche Gouet
06 23 18 91 11 - laurence.madiot4@gmail.com

Extrait du REGLEMENT DE L'EXPOSITION

LIEU, DATE - L'exposition se tiendra à Chatillon la Palud le 7 juillet 2024.
ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs-vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :
- Des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de la peau
- Des chiens aveugles ou estropiés
- Des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- Des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées
- De leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et de celles qui appartiennent à une association canine non-affiliée à la S.C.C. Les juges peuvent présenter un chien ne leur appartenant pas le jour où ils n'officent pas.

Seront refusés :

a) Les engagements «au poteau» le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement de 1^{er} chien est indiqué catalogue compris.

Vous pouvez engager votre chien dans les classes suivantes :

Classe BABY : pour les chiens âgés de 4 et moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant. Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elle ne donne pas lieu à classement
Classe PUPPY : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant. Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elle ne donne pas lieu à classement.

Classe JEUNE : pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au C.A.C.S.

Classe INTERMÉDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe OUVERTE : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail.

Classe TRAVAIL : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. - et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
Classe VÉTÉRAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement (les 4 premiers étant classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire) mais ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

LOT D'AFFIXE : Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient

compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur
LOT DE REPRODUCTEUR : Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 minimum 3 à 5 maximum de ses descendants directs au 1^{er} degré.

JUGEMENTS : Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

- Excellent - qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant de la classe et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer de petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

- Très bon - qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

- Bon - qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réhibitifs.

- Assez bon - qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique. Seuls les deux premiers des classes Intermédiaire Ouverte et Travail restent dans le ring pour l'attribution du C.A.C.S. ou de la R.C.A.C.S.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 Euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le Club du Setter Anglais (extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées) :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

RESPONSABILITÉ : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le Club du Setter Anglais ne peut en aucun cas être tenu responsable en leurs lieux et places. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en engageant leur(s) chien(s).

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du Club du Setter Anglais (voir paragraphe Réclamations).

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires en vigueur).

* Avis aux exposants résidant à l'étranger *

Présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination antirabique en cours de validité. Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition.

7e Groupe

Race	N° sur Cat.	chiens
SETTER ANGLAIS	De 1 à 50	50

M. SALLES GUY (FR) 50

SETTER ANGLAIS 50

Mâles : 22

CLASSE BABY	1	1
CLASSE JEUNE	4	2-5
CLASSE INTERMÉDIAIRE	6	6-11
CLASSE OUVERTE	5	12-16
CLASSE TRAVAIL	4	17-20
CLASSE VÉTÉRAN	2	21-22

Femelles : 28

CLASSE JEUNE	3	23-25
CLASSE INTERMÉDIAIRE	3	26-28
CLASSE OUVERTE	16	29-44
CLASSE TRAVAIL	3	45-47
CLASSE CHAMPION	1	48
CLASSE VÉTÉRAN	2	49-50

- SETTER ANGLAIS -
Juge : M. SALLES GUY (FR)

• BABY MÂLES •

1 VARECK DU TERROIR DE SAINTONGE LOF 289949 - Puce : [250269611016534](#) né: 26/02/2024 (NOUKOUM DE BERNACAILLE x SHELBY DU TERROIR DE SAINTONGE) Eleveur : BERTRAND TATIANA, Prop : CREPIN FRANÇOIS CREPIN

• JEUNE MÂLES •

2 UGGY LOF 286514 - Puce : C [250269591665035](#) né: 01/07/2023 (LUKI STAR DU SOUS BOIS DE BALMETTE x OLYA) Eleveur : BRON WILLIAM, Prop : GAGET FREDERIC GAGET

3 UNTER DU BOIS D'AUTOMNE LOF 287872 - Puce : C [250268780876982](#) né: 07/07/2023 (OOPER D'ISYUP x SCARLETT DU BOIS D'AUTOMNE) Eleveur : FAURE CHRISTOPHE, Prop : DELHORME STEPHANE

4 USHER DU BOIS D'AUTOMNE LOF 287871 - Puce : C [250268780877263](#) né: 07/07/2023 (OOPER D'ISYUP x SCARLETT DU BOIS D'AUTOMNE) Prop. et Elev. : FAURE CHRISTOPHE

5 USSAN DU SOUS BOIS DE BALMETTE LOF 284825 - Puce : C [250269100323189](#) né: 13/03/2023 (LIPTON ICE TEA DU SOUS BOIS DE BALMETTE x MAGGUE DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : JULIENNE DAVID

• INTERMÉDIAIRE MÂLES •

6 TAO DIT TAYLOR DU SOUS BOIS DE BALMETTE LOF 283956 - Puce : C [250269100338737](#) né: 23/10/2022 (LIPTON ICE TEA DU SOUS BOIS DE BALMETTE x OLLWEN DU PORT FILEN) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : PONCET FABIEN

7 TEXAS DU SOUS BOIS DE BALMETTE LOF 283954 - Puce : C [250269100338958](#) né: 23/10/2022 (LIPTON ICE TEA DU SOUS BOIS DE BALMETTE x OLLWEN DU PORT FILEN) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : DUGUE DUGUE JULES

8 THANOS DU BOIS D'AUTOMNE LOF 283775 - Puce : C [250268780617071](#) né: 31/10/2022 (OOPER D'ISYUP x IRATIKO MACCHIA) Prop. et Elev. : FAURE CHRISTOPHE

9 TSUNAMI DU SOUS BOIS DE BALMETTE LOF 283952 - Puce : [250269100338859](#) né: 23/10/2022 (LIPTON ICE TEA DU SOUS BOIS DE BALMETTE x OLLWEN DU PORT FILEN) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : PAIVA INES

10 TWIST 1 DU MIEGE SOLE LOF 283946/48181 - Puce : [250269610577684](#) né: 09/11/2022 (SEMPERVIRENS SCOTT x PRINCESSE DU RIEU DE L'AZE) Eleveur : ALARY JEAN-MARC, Prop : GIROLLET JEAN PAUL

11 ULLYSSE DU SOUS BOIS DE BALMETTE LOF 284810 - Puce : C [250269100323210](#) né: 11/03/2023 (NEFIS DU MAS DES VERNETS x MONA LLISA DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : CONSTANT ERIC

• OUVERTE MÂLES •

12 ORUS DU BOIS D'AUTOMNE LOF 257040/44180 - Puce : [250268501533859](#) né: 13/07/2018 (HENZO DES SAGNES DES MILLE SOURCES x ISIS) Eleveur : FAURE CHRISTOPHE, Prop : BOURGEON SÉBASTIEN

13 REMUS DU CLOS DE LA BAUDELIERE LOF 269349/46673 - Puce : [250268743435664](#) né: 20/07/2020 (MYSTI x NAOMI DU CLOS DE LA BAUDELIERE) Eleveur : HYTIER BRUNO, Prop : GILAVERT SERGE

14 ROCKY BALBOA DU SOUS BOIS DE BALMETTE LOF 265771/46032 - Puce : [250268743141631](#) né: 04/04/2020 (ICE II DU MAS DES VERNETS x IRIS DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : GAGET FREDERIC GAGET

15 SAXO LOF 277585/47266 - Puce : [250269100199493](#) né: 13/10/2021 (NEFIS DU MAS DES VERNETS x OPALINE DES BRUMES DU ROCHER) Eleveur : GROS CHRISTOPHE, Prop : FLACHER FRÉDÉRIC

16 THOR DE L'OREE DU BOIS ROUX LOF 280080/47588 - Puce : [250269610424129](#) né: 09/05/2022 (PACO DE L'OREE DU BOIS ROUX x PETRA DELLA CRUISMANY) Eleveur : EXTREMERA AGAPITO, Prop : GILAVERT KEVIN

• TRAVAIL MÂLES •

17 OOPER D'ISYUP LOF 255290/44323 - Puce : [250269500781955](#) né: 20/04/2018 (HARPER DE BEHIGO x ISATIS DU BIEF JOLI) Eleveur : COCHET HERVE, Prop : FAURE CHRISTOPHE

- 18 PEARCE DE LA CROIX SAINT VICTOIRE** LOF 264658/45466 - Puce : [250268600275267](#) né: 27/10/2019 (MASSAI DU MAS D'EYRAUD x INDIA DE LA CROIX SAINT VICTOIRE) Eleveur : AGOSTINI JOEL, Prop : GIROLLET JEAN PAUL
- 19 SCHWEPPE** LOF 271859/46798 - Puce : [250269802858259](#) né: 26/02/2021 (LIPTON ICE TEA DU SOUS BOIS DE BALMETTE x NYCE DU BOIS DE SAINT MARTIAL) Eleveur : TOLLU GEORGES, Prop : HERON NADEGE
- 20 TAYLOR DU VALLON DE BEAUDINI** LOF 279631/47185 - Puce : [250269590951884](#) né: 11/03/2022 (MACK DEL ROC TREMBLAYRE x NOGUES DES COLLINES LIMOUSINES) Eleveur : MUNINI DANIEL & RENEE, Prop : CHAMBOST ERIC
- VÉTÉRAN MÂLES •**
- 21 ISCO DU PARC DES CHAUMES** LOF 231582/40382 - Puce : [250269802300734](#) né: 18/09/2013 (VEGA x GRINTA DU PARC DES CHAUMES) Eleveur : TENAILLEAU HERVE & DAVID, Prop : DELHORME STEPHANE
- 22 LARGO DU CLOS DE LA BAUDELIERE** LOF 238959/41233 - Puce : [250268712317704](#) né: 18/04/2015 (KID x NIKA) Eleveur : HYTIER BRUNO, Prop : BOURGEON SÉBASTIEN
- JEUNE FEMELLES •**
- 23 UHAINA DES CHEVAUCHEURS DU VENT** LOF 287981 - Puce : [250268780904089](#) née: 20/07/2023 (PREDAZZO DES CHEVAUCHEURS DU VENT x SINFONIA DES CHEVAUCHEURS DU VENT) Eleveur : GAGGERO ALESSANDRA & MR GOMEZ RAYMOND, Prop : DESSEMOND ALLAIN
- 24 UPSY DU BOIS D'AUTOMNE** LOF 287868 - Puce : [250268780876949](#) née: 07/07/2023 (OOPER D'ISYUP x SCARLETT DU BOIS D'AUTOMNE) Eleveur : FAURE CHRISTOPHE, Prop : POUSSIN JEAN PIERRE
- 25 UTHANE** LOF 286155 - Puce : C [250268780861267](#) née: 09/06/2023 (PULCO DES PLUMES DE CHAMBARAN x NICCI DU PAYS CELTIC) Eleveur : MOURET BERNARD, Prop : MOREL DANIEL
- INTERMÉDIAIRE FEMELLES •**
- 26 TARA DU SOUS BOIS DE BALMETTE** LOF 282986 - Puce : C [250269300236468](#) née: 18/08/2022 (JUMBO DES COTEAUX DU GRAND MOULIN x NIKITA DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : CLERC BASTIEN
- 27 TESLIE DE LA VALLEE DU GLAND** LOF 282437 - Puce : C [250269300235383](#) née: 01/08/2022 (NEFIS DU MAS DES VERNETS x LASKA I) Eleveur : LATGE YOHANN, Prop : LATGÉ YOHANN
- 28 TINA DU BOIS D'AUTOMNE** LOF 283779 - Puce : C [250268780617089](#) née: 31/10/2022 (OOPER D'ISYUP x IRATIKO MACCHIA) Prop. et Elev. : FAURE CHRISTOPHE
- OUVERTE FEMELLES •**
- 29 NIKITA DU SOUS BOIS DE BALMETTE** LOF 252710/52189 - Puce : [250268731967123](#) née: 29/06/2017 (ICE II DU MAS DES VERNETS x GRIMM DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Prop. et Elev. : DESSEMOND ALLAIN
- 30 OPALE** LOF 257997/52139 - Puce : [250268732333712](#) née: 20/08/2018 (HUGO x HELLA DU MILOBRE DE BOUISSSE) Eleveur : CREPIN FRANCOIS, Prop : CREPIN FRANÇOIS CREPIN
- 31 RITA** LOF 266825/57057 - Puce : [250269802856369](#) née: 10/05/2020 (LIPTON ICE TEA DU SOUS BOIS DE BALMETTE x JYPSIE) Prop. et Elev. : VIDAL SYLVAIN
- 32 RITA DE LA BELLE AZERGUES** LOF 265772/54322 - Puce : [250268501920653](#) née: 19/02/2020 (ICE II DU MAS DES VERNETS x LANKA DE LA STEPHANOISE) Prop. et Elev. : MATRAY DAVID
- 33 ROSALIE DU CHEMIN DU CANAL** LOF 265990/54110 - Puce : [250268743141467](#) née: 12/04/2020 (EROS x NOISETTE DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : PRIVAS MARC & JONATHAN, Prop : PRIVAS JONATHAN
- 34 ROSE DU SOUS BOIS DE BALMETTE** LOF 270158/57041 - Puce : [250269590127153](#) née: 20/08/2020 (JAWAK DU PARC DES CHAUMES x ISERE DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : FERRAZ LÉA
- 35 ROXY DU CHEMIN DU CANAL** LOF 265995/54109 - Puce : [250268743141712](#) née: 12/04/2020 (EROS x NOISETTE DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : PRIVAS MARC & JONATHAN, Prop : PRIVAS JONATHAN

- 36 RUBIS** LOF 267124/54081 - Puce : [250269300009242](#) née: 01/06/2020 (LOGO DES FORETS CORREZIENNES x IDA DES CONDAMINES SOUS LA TOUR) Eleveur : BATTISTON THIERRY, Prop : GUILLOT ERIC
- 37 SAIKA DE LA PROVINCE BEAUJOLAISE** LOF 276426/55676 - Puce : [250269100227418](#) née: 29/08/2021 (HUGH II DE L'ECHO DE LA FORET x OXIA DU LONG BEC D'ENCHANET) Prop. et Elev. : ECHALLIER BASTIEN
- 38 SALEM DE LA COTE DE LA PERDRIX** LOF 272192/54905 - Puce : [250269608865253](#) née: 16/03/2021 (GAO DES SAGNES DES MILLE SOURCES x IENA DES SAGNES DES MILLE SOURCES) Eleveur : BOCQUET MICKAEL, Prop : DROT SYLVAIN
- 39 SCARLETT DU BOIS D'AUTOMNE** LOF 272633/55998 - Puce : [250268743821781](#) née: 28/04/2021 (H. DE FEUNTEUN BLEIS x ISIS) Prop. et Elev. : FAURE CHRISTOPHE
- 40 STARLLA DU SOUS BOIS DE BALMETTE** LOF 278077/56255 - Puce : [250269590545777](#) née: 12/10/2021 (JAZZ DU SOUS BOIS DE BALMETTE x ISIS DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : BARTHELEMY JULIEN
- 41 TETRAS DE L'AUBAIGUE** LOF 279964 - Puce : [250269590340394](#) née: 14/05/2022 (MAXIMUS DES MONTS DE GUYENNE x ORCA DES MIROIRS DE HAUTE SEVE) Prop. et Elev. : ENJOLRAS CEDRIC
- 42 TOSCA DE LA BAIE DES ANGELOTS** LOF 281136/56728 - Puce : [250269590784056](#) née: 28/06/2022 (OAK D'ISYUP x OMEGA DE LA BAIE DES ANGELOTS) Eleveur : GAUDAIRE LUDOVIC, Prop : GAILLET GAILLET OLIVIER
- 43 TOSCANE DES MIROIRS DE HAUTE SEVE** LOF 280521/57343 - Puce : [250269590756093](#) née: 11/06/2022 (OPIUM DE FEUNTEUN BLEIS x JAIDA DES MIROIRS DE HAUTE SEVE) Eleveur : KUHL LAETITIA, Prop : DROT SYLVAIN
- 44 TRALEE DU CHAMP BOCQUILLON** LOF 279043 - Puce : [250269591071488](#) née: 01/04/2022 (ORIO DES SAGNES DES MILLE SOURCES x PAZITA DU CHAMP BOCQUILLON) Eleveur : HENOCQUE JAMES & SYLVIE, Prop : GOLLIET MERCIER LAURENT
- TRAVAIL FEMELLES •**
- 45 OXIA DU LONG BEC D'ENCHANET** LOF 257547/51920 - Puce : [250268712739627](#) née: 04/08/2018 (FAREL DE LA TOUR MADELOC x LAIDA DE L'ECHO DE LA FORET) Eleveur : NAVARRO PATRICK, Prop : ECHALLIER BASTIEN
- 46 ROMANCHE DU SOUS BOIS DE BALMETTE** LOF 270161/54746 - Puce : [250269590127858](#) née: 20/08/2020 (JAWAK DU PARC DES CHAUMES x ISERE DU SOUS BOIS DE BALMETTE) Prop. et Elev. : DESSEMOND ALLAIN
- 47 SUZY DE LA CALIMATIERE** LOF 272838/56035 - Puce : [250269608887076](#) née: 07/05/2021 (NEFIS DU MAS DES VERNETS x NACHKA DE LA GALMANDERIE) Eleveur : CAILLEUX ANTHONY & MME GUINET CAROL-ANN, Prop : DESSEMOND ALLAIN
- CHAMPION FEMELLES •**
- 48 OLLWEN DU PORT FILEN** LOF 255282/52693 - Puce : [250268732440299](#) née: 11/04/2018 (BEURDY DE LA BOUCLE DU MES x HELESE DU PORT FILEN) Eleveur : PORTEYRON BERNARD, Prop : DESSEMOND ALLAIN
- VÉTÉRAN FEMELLES •**
- 49 LAIKA DU SOUS BOIS DE BALMETTE** LOF 238396/47702 - Puce : [250268731309161](#) née: 09/03/2015 (ERNEE DES SEPT PROVINCES x CLUSAZ DES LYRES DU LAUDON) Eleveur : DESSEMOND ALLAIN, Prop : GANDON ETHAN
- 50 LANKA DE LA STEPHANOISE** LOF 242430/49349 - Puce : [250268712412245](#) née: 15/10/2015 (CLOVIS OF GLEN SHEALLAG x COMTESSE DE BERLEUINE) Eleveur : ERSEVIK YENAY, Prop : MATRAY DAVID

B		
BARTHELEMY JULIEN:	1872 route de Rians 83470 OLLIERES FR (0634581492)	40
BOURGEOIN SÉBASTIEN:	8 rue de la roselière 01240 SAINT PAUL DE VARAX FR (0661559451)	12, 22
C		
CHAMBOST ERIC:	1351 chemin de maroilles 42470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY FR (0621402100)	20
CLERC BASTIEN:	310 RUE DE L'ECOLE 01350 CRESSIN-ROCHEFORT FR (0632102071)	26
CONSTANT ERIC:	428 rue de la suisse 01450 CORDON FR (0763888799)	11
CREPIN FRANÇOIS CREPIN:	16 rue de vassieux 26000 VALENCE FR (0665743850)	1, 30
D		
DELHORME STEPHANE:	445 rue jubet la combe 38890 SAINT-CHEF FR (0677812747)	3, 21
DESSEMOND ALLAIN:	500 route de cessenoud 38510 LE BOUCHAGE FR (0687083724)	23, 29, 46, 47, 48
DROT SYLVAIN:	4 Montbobier - les garennes 63330 SAINT MAURICE PRES PIONSAT FR (0662037864)	38, 43
DUGUE DUGUE JULES:	115 IMPASSE DU SOLEIL 38460 TREPT FR (0750238203)	7
E		
ECHALLIER BASTIEN:	20 Impasse des Champs 69550 RONNO FR (0634141648)	37, 45
ENJOLRAS CEDRIC:	BRUAILLES 43210 MALVALETTE FR (0680771274)	41
F		
FAURE CHRISTOPHE:	165 RUE DES MAS 01320 VILLETTE SUR AIN FR	4, 8, 17, 28, 39
FERRAZ LÉA:	199 chemin de la plaine 38110 STE BLANDINE FR	34
FLACHER FRÉDÉRIC:	61 rue de Bourgoin 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU FR (0660057835)	15
G		
GAGET FREDERIC GAGET:	89 Impasse Des Fauvettes 38110 ST VICTOR DE CESSIEU FR (0672004701)	2, 14
GAILLET GAILLET OLIVIER:	115 rue de sordot 01150 SOUCLIN FR (0672757243)	42
GANDON ETHAN:	6 Chemin Du Loup 38460 ANNOSIN CHATELANS FR (0662025009)	49
GILAVERT KEVIN:	13 CHEMIN DE L'EGLISE 25270 MONTMAHOUX FR (0658047865)	16
GILAVERT SERGE:	13 CHEMIN DE L'EGLISE 25270 MONTMAHOUX FR (0670573429)	13
GIROLLET JEAN PAUL:	209 chemin de champlong 73800 PORTE DE SAVOIE FR (0607662743)	10, 18
GOLLIET MERCIER LAURENT:	4 RUE DES VIGNES HEYTHET 74960 ANNECY FR (0616503537)	44
GUILLOT ERIC:	119 impasse du ruisseau 38460 TREPT FR (0681245436)	36
H		
HERON NADEGE:	868 CHEMIN DE LA FONTAINE DE RICAUD 83136 ROCBARON FR (0635145521)	19
J		
JULIENNE DAVID:	141 route de la chaussée 01300 ARBOYS EN BUGEY (SAINT BOIS) FR (0671632823)	5
L		
LATGÉ YOHANN:	285 Rue du Village 01300 CONZIEU FR	27
M		
MATRAY DAVID:	1070 route du four a chaux 69620 LE BOIS D OINGT FR (0609101456)	32, 50
MOREL DANIEL:	1239 Chemin de Pernin 01240 SAINT PAUL DE VARAX FR	25
P		
PAIVA INES:	Avenue Eugène Lance 52 1212 Grand-Lancy 1212 GRAND LANCY CH (+41 76 356 02 08)	9
PONCET FABIEN:	410 Route de Bourg 01250 VILLEREVERSURE FR (0633159158)	6
POUSSIN JEAN PIERRE:	252 rue du Pressoir Allement 01450 PONCIN FR (0664441990)	24
PRIVAS JONATHAN:	38510 38510 SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL FR (0686935032)	33, 35
V		
VIDAL SYLVAIN:	589 route de Pré Vally 74160 FEIGÈRES FR	31



SCC Expo

ENGAGEMENTS EN LIGNE
www.sccexpo.fr





CLUB DU SETTER ANGLAIS

Bulletin d'adhésion au Club du Setter Anglais

- Première adhésion : 37 €
- Renouvellement d'adhésion : 32 €
- Cotisation couple : 1^{ère} adhésion : 42 €, renouvellement : 37 €

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

COMMUNE :

E-MAIL :

TELEPHONE :

A :

DATE :

Signature :

Envoyez ce bulletin accompagné d'un chèque du montant correspondant à la cotisation choisie à l'ordre du Club du Setter Anglais à l'adresse suivante :

Club du Setter Anglais

Nathalie Semur

4 Le petit Breuil

86400 SAINT PIERRE D'EXIDEUIL

Vous pouvez aussi payer par PayPal via le site du club www.setteranglais.com ou par prélèvement automatique.





SEMAINE NATIONALE DU CHIEN

CENTRALE CANINE LA MAISON DU CHIEN



2^{ème} SEMAINE NATIONALE DU CHIEN

Du 28 septembre au 6 octobre 2024

Des centaines d'évènements organisés dans toute la France mettant le chien à l'honneur : éducation, santé, conseils, activités variées, démonstrations...

Soutenu par

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Le programme en détails sur semaineduchien.fr
#semaineduchien



CENTRALE
CANINE

LA BOUTIQUE DU CLUB



Gilet multi-poches : 45 €



Polaire ben: 38 €
Rouge ou noir



Gilet Divo: 32 €
Rouge ou noir



Polo bleu marine : 25 €



Tee-shirt : 15 €
Couleur club: rouge ou blanc
Noir, gris, navy à la demande



Porte-clé : 5 €
(+ 1,50 € de port)



Insignes CSA : 5 €



Tête setter: 5 €



Ecusson tissu: 2,50 €



Ecusson tissu: 2,50 €



Autocollant: 3 € les 3



Casquette polaire : 10 €
Gris ou vert



Casquette toile : 10 €
Rouge, bleu marine, beige et noir



Bob beige : 10 €



Nouvel Autocollant : 3 € les 3

Commande par correspondance :

- Pour l'expédition de 3 autocollants ou de 1 à 2 écussons, soit joindre une enveloppe à votre adresse affranchie au tarif en cours.
- Pour toutes autres commandes supérieures à ces deux articles et nécessitant la fourniture d'un paquet-poste colissimo, ajouter la somme de 7 € à votre règlement.

Commande exclusivement par courrier postal, à adresser à :

M. Hervé POMMEY
Lieu Dit LES LANDES
Saint Pierre de Plesguen
35720 MESNIL-ROC'H
Téi : 06 32 90 56 39
Email : herve.pommey@wanadoo.fr

Règlement à l'ordre du Club du Setter Anglais

NOUVEAU

PURINA[®]
PRO PLAN[®]

SUPPLÉMENTS

GAMME D'ALIMENTS COMPLÉMENTAIRES

Scientifiquement conçue pour apporter le soutien nutritionnel nécessaire au bien-être des animaux de compagnie tout au long de leur vie.

POUR QU'ILS PROFITENT
ENCORE PLUS DE LA VIE !



En vente chez votre grossiste élevage.



www.purina-proplan.fr

PURINA[®]

Leur Bien-être, Notre Passion.[®]

NESTLÉ PURINA PÉTIOLÈRE COMMERCIAL OPERATIONS FRANCE SAS 394 489 68 RCS Nanterre, les-les-Moulineaux - Reg. Trademark of Société des Produits Nestlé S.A.

